https://www.snetap-fsu.fr/La-liberte-pedagogique-en-danger.html

La liberté pédagogique en danger !

- Pédagogie -

Date de mise en ligne : mercredi 19 janvier 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Actualisation 19 janvier 2022

Vous trouverez ci-dessous l'article que nous avions publié en 2018 alors que plusieurs projets pédagogiques étaient censurés dans des établissements agricoles.
France Culture a rediffusé le 17 janvier dernier l'émission , "les pieds sur terre - la fabrique du silence" consacrée à un cas de censure au LEGTA de Melle (79).
Nous étions intervenus lors de la première diffusion de ce reportage en interpellant le Ministre de l'Agriculture de l'époque Stéphane Travert sur cette première affaire ainsi que d'autres cas d'atteinte à la liberté pédagogique. Nous étions à nouveau intervenu un an plus tard auprès du Ministre Didier Guillaume pour une autre atteinte à la liberté pédagogique des enseignant.es dans le même établissement (voir courriers en pièces jointes à cet article).
Nous restons donc vigilant.es sur cette affaire et nous maintenons notre opposition à la commission de choix des sujets PIC mentionnée dans le reportage. S'il s'avère qu'elle est toujours en activité, nous interviendrons à nouveau au niveau du cabinet Ministériel.

L'interdiction de plusieurs projets pédagogiques ces derniers mois, dans des établissements d'enseignement agricole, ont amené le Snetap-FSU à interpeller la DGER le 1er février devant le CNEA, puis directement le Ministre par courrier.

En effet, le Snetap-FSU dénonce une véritable censure qui s'exerce au travers d'interdictions de projets pédagogiques par des personnels de direction d'établissement ou de DRAAF, mais aussi d'intimidations de la part d'organisations syndicales agricoles.

Comme nous l'avons évoqué devant les membres du CNEA, trois faits inquiétants ces derniers mois nécessitent une réaction non ambiguë du Ministère :
* la censure d'un PIC consacré au Véganisme, par la Direction d'un établissement de Nouvelle Aquitaine, sous la pression de représentant.es des jeunes agriculteurs (JA),
* l'interdiction d'une Direction d'un établissement d'Auvergne Rhône Alpes à des enseignants, d'organiser une sortie avec les élèves pour la projection du film « Petit paysan » avec l'argument que celui-ci ne présenterait pas une image fidèle du métier d'agriculteur
* le courrier de la DRAAF Auvergne Rhône Alpes donnant injonction aux équipes pédagogiques de n'organiser aucun « débat partisan » sur le sujet du loup.

Même si le Directeur Général a affirmé qu'aucune de ces mesures de censure ne relevait de ses services, le silence qui dure maintenant depuis plusieurs mois peut s'assimiler à une approbation. La non condamnation est en tout cas préjudiciable à l'éthique qui sied à l'enseignement et à la formation, sans compter l'effet dévastateur sur l'éducation à la citoyenneté que ces décisions autoritaires de censure provoquent chez les jeunes et la perte de confiance des personnels d'éducation et d'enseignement envers leur tutelle.

Alors que le lycée et les centres de formations sont avant tout des lieux de construction d'un esprit critique, de promotion des Valeurs de la République au coeur desquelles la liberté (celle d'expression) notamment est à défendre sans jamais fléchir, ces pratiques sont inadmissibles. Le Snetap-FSU attend une réaction forte du Ministère.

Copyright © SNETAP-FSU